Image not found or type unknown

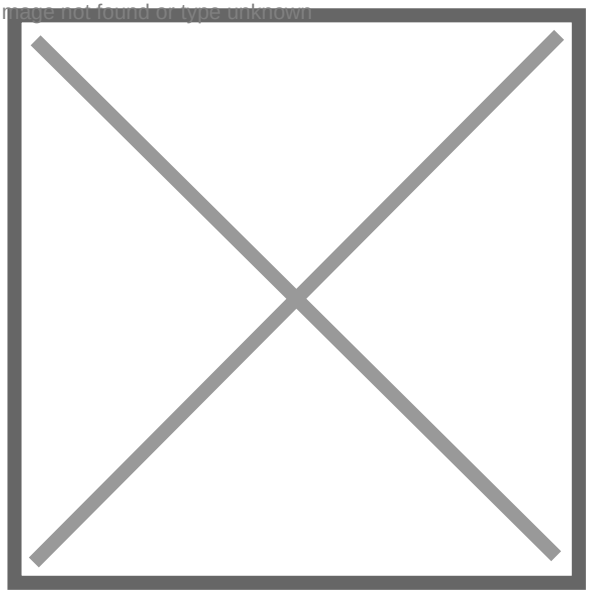

Responsabilité des locataires sur bail loyer et dégradation

Par **marama**, le **22/04/2011** à **17:03**

Bonjour,
j'ai signé un bail en caution solidaire avec mon ami il y a 4 ans, il est parti un beau matin en ayant prevenu le bailleurs 20 jours avant qu'il partait (sans me le dire) et qu'il fallait payer les prelevements (c'etait sur con compte que le loyer était payer) malgré le fait que je lui donnais la moitié du loyer en liquide
il est donc parti et n'avait pas payer le loyer depuis 2 mois!
lors de son départ alors que j'etais hospitalité il a profité pour emporter bien des meubles et dégrader l'appartement (constation faite par la police)
le bailleur me relance pour les loyers en retard , quels sont mes recours? puis-je l'obliger à réparer les dégâts causés comment? puis-je porter plainte pour vol? (nous ne sommes pas mariés)
de plus il a profité d emon hospitalisation pour ecrire des courriers à mon nom pour changer les RIB et autres demandes de prelevements et les mettre à mon nom
j'ai demandé a edf et gdf de me fournir une copie de ces courriers mais ils refusent, comment justifier et prouver alors l'abus?
dois je prendre un avocat et sur quels motifs puis je porter plainte?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés